

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 654

10 mars 2015

SOMMAIRE

9900 Finance Lux Branch	31349	Frabel Holding S.A. - SPF	31391
Ae Studio S.à r.l.	31349	G2S Investissement S.à r.l.	31354
Art & Feelings S.A.	31348	H3 Brand S.à r.l.	31347
Atterbury S.A.	31387	HABA Société Immobilière S.A.	31353
Badajoz S.A.	31349	Halette S.A.	31346
B & Co Partners S.A.	31350	Haute Horlogerie Benelux S.A.	31346
B.O.A. Group S.A.	31349	Haystack Ventures Advisors S.à r.l.	31346
Chinese Students Association	31388	Hôtel-Restaurant Beau-Séjour Wiltz Sarl	31390
Croix Pattée S.A.	31352	Intercontinental Group for Commerce In- dustry and Finance S.A., SPF	31347
Darsam S.à r.l.	31367	Intermodal Europe S.A.	31347
DBAG Holding II S.à r.l.	31358	KP Interiors S.à r.l.	31348
Dechmann Communication	31348	KSM Participations Mobilières et Immobi- lières S.A.	31346
Dental International S.à r.l.	31351	LBBW Immobilien Luxembourg S.A.	31353
Deriway S.A.	31366	LBBW Immobilien Luxembourg S.A.	31353
Dilo S.C.I.	31348	LBM Investment S.à r.l.	31375
Djanadim's Green S.à r.l.	31364	LFH (Thornbury Castle) S.à r.l.	31350
D.P. Consult S.A.	31352	Luce Investment S.à r.l.	31347
Duse III S. à r.l.	31355	Lunasun S.A.	31350
Edoc S.A.	31352	Magrath Holdings S.à r.l.	31350
Emmedue S.A., SPF	31351	SOF-9 Roxburghe Holdings Lux S.à r.l. ...	31357
European Communication and Transports S.A.	31351	Spree Wohnen 2 S.à r.l.	31392
FR	31392		
Frabel Holding S.A.	31391		

KSM Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.138.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 27 janvier 2015 que la société FIDUCENTER S.A, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015017366/12.

(150021251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Haystack Ventures Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, parc d'Activités Syrdall 2.

R.C.S. Luxembourg B 192.209.

—
Veuillez noter que le nom du gérant de classe B est Jeffrey Daniel Oscodar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2015017251/13.

(150020950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Halette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.915.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, 1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015017261/14.

(150020578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Haute Horlogerie Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 96.159.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 20 janvier 2015

Le Conseil décide de désigner FIDUPAR, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1 rue Joseph Hackin, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Copie certifiée conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015017264/15.

(150020672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Luce Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 190.163.

—
Extrait de la résolution du gérant unique en date du 16 janvier 2015

Le gérant unique Monsieur Paolo BETTIOL décide de transférer le siège social de la Société de son ancienne adresse sise 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017380/12.

(150020414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

H3 Brand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.477.

—
Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 39, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015017278/13.

(150020030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Intercontinental Group for Commerce Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 14.070.

—
Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 janvier 2015

Le Conseil décide de désigner FIDUPAR, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1 rue Joseph Hackin, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Copie conforme

FIDUPAR

Référence de publication: 2015017315/14.

(150020020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Intermodal Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 145.468.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015017316/15.

(150020586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Dechmann Communication, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 121.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018023/9.

(150021796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Art & Feelings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 8, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 152.310.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015018680/10.

(150022776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

KP Interiors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.528.

Par résolutions signées en date du 27 janvier 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Hervé Autet, avec adresse professionnelle au 20, quai Fernand Saguet, 94700 Maisons-Alfort, France, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Fernando Duarte, avec adresse au 64, Vale da Arieira-Barosa, 2401-970 Leira, Portugal de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017365/15.

(150020049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Dilo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 3.000,00.

Siège social: L-4954 Bascharage, 49, cité Kauligwies.

R.C.S. Luxembourg E 4.384.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 1^{er} février 2015 que:

Monsieur Antonio DI BIASE, demeurant à L-4155 ESCH/ALZETTE, 12, rue Léon Jouhaux, cède ses 50 (cinquante) parts sociales lui appartenant à Monsieur Carlos LOPES DA SILVA demeurant à L-4954 BASCHARAGE, 49, cité Kauligwies..

Monsieur Antonio DI BIASE se retire complètement de la société et Monsieur Carlos LOPES DA SILVA devient administrateur unique de la société.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature de l'administrateur unique.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Monsieur Carlos LOPES DA SILVA, prédit,	100 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018042/20.

(150022101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.633.

—
Rectificatif au dépôt n° L1500004232 enregistré le 9 janvier 2015

Il y a lieu de prendre en compte que Monsieur Aminé BOUABID a été nommé Directeur Général de la Société à compter du 1^{er} janvier 2015 et non du 10 octobre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015018689/11.

(150022497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

9900 Finance Lux Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 167.212.

—
Il résulte d'une décision du conseil de gérance tenu en date du 20 octobre 2014 que:

Madame Esbelta DE FREITAS, avocat à la Cour, née le 30 août 1969 à Villerupt (F), a changé de résidence professionnelle, avec effet au 6 octobre 2014, résidant dorénavant au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2015018611/12.

(150021401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Badajoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 87.230.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 janvier 2015 que Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée administrateur pour terminer le mandat de Madame Sylvie COMMAN, démissionnaire.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015018700/15.

(150022712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Ae Studio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 183.069.

—
Extrait de la résolution des Associés prise en date du 21 janvier 2015

L'assemblée générale, formé par les actionnaires représentant 100% des parts de AE Studio Sàrl, a décidé à l'unanimité du changement d'adresse et du nouveau siège social, qui s'établit avec effet immédiat au:

2 Place de Strasbourg

L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

AE Studio Sàrl

Référence de publication: 2015018623/16.

(150022623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

LFH (Thornbury Castle) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.385.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015018262/10.

(150021823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

B & Co Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.938.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018687/10.

(150022447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Lunasun S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.750.

Le siège de la société LUNASUN S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B78.750 est dénoncé avec effet au 30 janvier 2015 par son agent domiciliataire CAREY S.A. ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122743.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

CAREY S.A.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2015018273/14.

(150021567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Magrath Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.663.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 2 février 2015

1. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.
3. M. Oliver THOMAS, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1983 à Geilenkirchen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée.
4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Magrath Holdings S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015018284/20.

(150021500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

European Communication and Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 42.374.

—
Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique, en date du 19 décembre 2014:

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 28 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017101/11.

(150020294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Emmedue S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 44.739.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 27 janvier 2015

Le Conseil décide de désigner FIDUPAR, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1 rue Joseph Hackin, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Copie certifiée conforme

JALYNE S.A. / -

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015017113/15.

(150020878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Dental International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 181.241.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par l'associé unique de la Société en date du 28 janvier 2015

En date du 28 janvier 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Mortimer MENZEL de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2015;

- de nommer Acquisio Advisors GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, constituée et régie selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à l'adresse suivante: 10a, Laufzorn Strasse, 82031 Grünwald, Allemagne, enregistrée auprès du Company Register sous le numéro HRB 202692, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 28 janvier 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2015.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Ernesto COLMAN MENA, gérant de catégorie A
- Monsieur Bartolo CONTE, gérant de catégorie A
- Acquisio Advisors GmbH, gérant de catégorie A
- Madame Marie DRUINAUD, gérant de catégorie B
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de catégorie B
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B
- Madame Luna Roberta BERLUSCONI, gérant de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Dental International S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015017054/28.

(150020077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

D.P. Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 156, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 62.455.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale annuelle du 2 juin 2014 que:

1. La démission de Monsieur Pierre KUYPERS de son mandat de Commissaire est acceptée.

2. En son remplacement, il a été décidé de nommer avec effet immédiat EASIT sa, une société ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, Grand-Rue 60 et immatriculée en tant qu'expert comptable agréé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B107817 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la Société

A. BENJEAA

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015017048/17.

(150020624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Croix Pattée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.416.

Par leurs courriers adressés à la société CROIX PATTEE S.A., il résulte que:

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur,

- Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, avec adresse professionnelle aux 45-47 routes d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur,

- Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, ont démissionné de leur fonction d'Administrateur de ladite société et ce, avec effet au 30 janvier 2015;

- La société Benoy Kartheiser Management Sarl a démissionné de sa fonction de Commissaire aux Comptes et ce, avec effet au 30 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CROIX PATTEE S.A.

Référence de publication: 2015017045/18.

(150020453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Edoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.696.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 février 2015 que:

- Les démissions de Madame Sandrine BISARO et Monsieur Patrick MOINET en tant qu'administrateurs de la Société ont été acceptées avec effet immédiat.

- Ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2016

Madame Christelle MATHIEU, née le 1^{er} mars 1978 à Virton (Belgique) demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

Madame Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy (France) demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015018057/19.

(150021744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

LBBW Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.848.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung nebst gesetzlich vorgeschriebenen Anhängen für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2013 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Februar 2015.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015018989/13.

(150022612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

HABA Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 130.126.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung, Abgehalten am 2 Februar 2015

Verwaltungsrat

Die Hauptversammlung nahm den Rücktritt aller Verwaltungsratsmitglieder, sowie des Präsidenten des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung, an.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, Herrn Frank KOHNEN, geboren in Prüm (Deutschland) am 20. Mai 1976, wohnhaft in 5a, Zum Knupp DE-54689 Olmscheid (Deutschland), mit sofortiger Wirkung, als alleiniger Verwalter zu ernennen.

Das Mandat dieses neu ernannten Verwaltungsratsmitglieds endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2020 welche über das Geschäftsergebnis des Geschäftsjahrs mit Abschluss per 31. Dezember 2019 beschließt.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in allen Fällen, durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwalters vertreten.

Référence de publication: 2015018910/18.

(150022415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

LBBW Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.848.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre der LBBW Immobilien Luxembourg S.A. vom 16. Januar 2015

Die Versammlung hat unter anderem einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss (zu TOP 1)

Die Hauptversammlung nimmt die Rücktrittserklärung des Verwaltungsratsmitglieds Frau Agnes GREBER mit Wirkung zum 31. Dezember 2014 zur Kenntnis und akzeptiert diese.

Dritter Beschluss (zu TOP 3)

Die Hauptversammlung ernennt mit sofortiger Wirkung und bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird,

Herrn Dr. Arnt GLIENKE, LL.M., Rechtsanwalt, geboren am 6. August 1978 in SINDELFINGEN, Deutschland, beruflich ansässig in D-70174 Stuttgart, Fritz-Elsas-Straße 31,

zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Februar 2015.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015018988/23.

(150022608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

G2S Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 210, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 186.341.

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "AMS PROMOTIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4940 Hautcharage, 210, avenue de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153138,

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Anthony SGRO, responsable commercial, né à Metz (France), le 29 janvier 1976, demeurant à F-57140 Woippy, 2, rue des Fraisières;

2) La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SAGE PROMOTION S.A.", établie et ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 183368,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Maurizio SADDI, administrateur de société, né à Steinfort, (Grand-Duché de Luxembourg, le 3 juillet 1965, demeurant L-4985 Sanem, 12, rue des Pommiers.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

- Les parties comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la société à responsabilité limitée "G2S Investissement S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 210, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 186341, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1658 du 27 juin 2014,

et que les statuts (les "Sociétés") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

la société "AMS PROMOTIONS S.à r.l.", pré-désignée, cinquante parts sociales, 50

la société "SAGE PROMOTION S.A.", pré-désignée, cinquante parts sociales, 50

Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée déclare consentir à la cession de parts suivante:

La société "SAGE PROMOTION S.A.", pré-désignée, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt-cinq (25) parts sociales de la Société dont s'agit à la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "IMMO-COMFORT", établie et ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75507,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Maurizio SADDI, pré-qualifié,

intervenant au présent acte, qui accepte, moyennant le prix global de mille euros (1.000,- EUR), somme que la cédante reconnaît avoir reçu de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

L'Assemblée constate que:

- la cédante prénommée déclare consentir à la cession de parts énoncée ci-avant;

- la société "IMMO-COMFORT", pré-désignée, est, d'un commun accord des associés, acceptée comme nouvelle associée;

- la cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour, en a la jouissance et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour;

- la cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour; et

- la cessionnaire déclare parfaitement connaître les Statuts et la situation financière et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

Et à l'instant, la société "IMMO-COMFORT", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, en tant que nouvelle associée, rejoint l'Assemblée, valablement constituée et laquelle, après délibération, décide de prendre les résolutions suivantes:

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Käerjeng (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.”

- Ensuite sont intervenus aux présentes, Messieurs Anthony SGRO et Maurizio SADDI, lesquels, en leur qualité de gérant technique, respectivement gérant administratif de la Société, approuvent la cession de parts sociales pré-mentionnée conformément à l'article 6 des Statuts et la considèrent comme dûment signifiée à la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil, respectivement à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SGRO, M. SADDI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 janvier 2015. 2LAC/2015/1583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017239/82.

(150020214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Duse III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 134.358.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-one day of January.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) "Duse III S.à r.l.", with registered office à L-2546 Luxembourg, 10, Rue C.M. Spoo inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 134358, incorporated by a deed of Me Blanche MOU-TRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette on 14th of December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 89, on 12th of January 2008,

with a subscribed capital fixed at five million six hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 5,662,500.-) represented by two hundred and twenty-six thousand five hundred (226,500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The meeting is presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally in Junglinster.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to put the company "Duse III S.à r.l." into liquidation.
- 2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers.
- 3.- Discharge to the management of the company.
- 4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company "Duse III S.à r.l." and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting decides to appoint CS Italian Opportunities No. 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117980, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the management of the company, for the execution of their mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand five hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée " Duse III S.à r.l.", avec siège social à L-2546 Luxembourg, 10, Rue C.M. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134358, constituée en vertu d'un acte reçu le 29 juin 2007 par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 89 du 12 janvier 2008

avec un capital souscrit fixé à cinq millions six cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 5.662.500,-), représenté par deux cent vingt-six mille cinq cents (226.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

La Président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société "Duse III S.à r.l." en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge à la gérance de la société.
- 4.- Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société " Duse III S.à r.l." et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne CS Italian Opportunities No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 10, Rue C.M. Spoo, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 117980, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière à la gérance, pour l'exécution de son mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, tous connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 janvier 2015. Relation GAC/2015/734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015017063/120.

(150020507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

SOF-9 Roxburghe Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.867.

Les statuts coordonnés au 23 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018506/9.

(150021766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

DBAG Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.046.710,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.983.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(i) DBAG Fund VI (Guernsey) L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey and regulated by the Guernsey Financial Services, having its registered office at 1st Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, acting through its general partner DBAG Fund VI GP (Guernsey) L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at 1st Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey acting through its general partner DBG Management GP (Guernsey) Limited, a limited company regulated by the Guernsey Financial Services Commission ("Fund VI"),

hereby represented by Maître Stephan Weling, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 19 December 2014,

(ii) DBAG Fund VI Konzern (Guernsey) L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at 1st Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey acting through its general partner DBAG Fund VI GP (Guernsey) L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at 1st Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey acting through its general partner DBG Management GP (Guernsey) Limited, a limited company regulated by the Guernsey Financial Services Commission ("Fund VI Konzern"),

hereby represented by Maître Stephan Weling, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 19 December 2014,

(iii) DBG Advisors VI GmbH & Co. KG, a company governed by the laws of Germany, having its registered office at Börsenstraße 1, 60313 Frankfurt am Main, Germany, and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under number HRA 46856, acting through its general partner DBG Service Provider Verwaltungs GmbH, a company governed by the laws of Germany, having its registered office at Börsenstraße 1, 60313 Frankfurt am Main, Germany, and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under number HRB 90813 ("Advisors KG"),

hereby represented by Maître Stephan Weling, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 19 December 2014,

Fund VI, Fund VI Konzern and Advisors KG are hereafter referred to as the "Shareholders",

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of DBAG Holding II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 28 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1530 of 13 June 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.983 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of seventeen million thirty-four thousand two hundred and ten euro (EUR 17,034,210.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seventeen million forty-six thousand seven hundred and ten euro (EUR 17,046,710.-).

2 To issue one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class A shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class B shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class C shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class D shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class E shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine (1,892,689) new class F shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine (1,892,689) new class G shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine (1,892,689) new class H shares

and one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-eight (1,892,688) new class I shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class A shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class B shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class C shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class D shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class E shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine (1,892,689) new class F shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine (1,892,689) new class G shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine (1,892,689) new class H shares and one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-eight (1,892,688) new class I shares and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To change the corporate name of the Company to “Infiana Holding S.à r.l.”.

5 To decide that the current financial year of the Company shall end on 31 December 2014.

6 To decide that, following the current financial year of the Company, the financial year of the Company shall begin on the first day of January and shall end on the last day of December of each year.

7 To amend the last paragraph of article 1, the first paragraph of article 5 as well as article 26 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above agenda.

8 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seventeen million thirty-four thousand two hundred and ten euro (EUR 17,034,210.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seventeen million forty-six thousand seven hundred and ten euro (EUR 17,046,710.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class A shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class B shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class C shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class D shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class E shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine (1,892,689) new class F shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine (1,892,689) new class G shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine (1,892,689) new class H shares and one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-eight (1,892,688) new class I shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholders represented by the above mentioned proxies.

(i) Fund VI declared to subscribe for one million five hundred thirteen thousand nine hundred sixteen (1,513,916) new class A shares, one million five hundred thirteen thousand nine hundred sixteen (1,513,916) new class B shares, one million five hundred thirteen thousand nine hundred sixteen (1,513,916) new class C shares, one million five hundred thirteen thousand nine hundred sixteen (1,513,916) new class D shares, one million five hundred thirteen thousand nine hundred sixteen (1,513,916) new class E shares, one million five hundred thirteen thousand nine hundred fifteen (1,513,915) new class F shares, one million five hundred thirteen thousand nine hundred fifteen (1,513,915) new class G shares, one million five hundred thirteen thousand nine hundred fifteen (1,513,915) new class H shares and one million five hundred thirteen thousand nine hundred fifteen (1,513,915) new class I shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

(ii) Fund VI Konzern declared to subscribe for three hundred fifty-five thousand one hundred sixteen (355,116) new class A shares, three hundred fifty -five thousand one hundred sixteen (355,116) new class B shares, three hundred fifty -five thousand one hundred sixteen (355,116) new class C shares, three hundred fifty -five thousand one hundred sixteen (355,116) new class D shares, three hundred fifty -five thousand one hundred sixteen (355,116) new class E shares, three hundred fifty -five thousand one hundred sixteen (355,116) new class F shares, three hundred fifty -five thousand one hundred sixteen (355,116) new class G shares, three hundred fifty -five thousand one hundred sixteen (355,116) new class H shares and three hundred fifty -five thousand one hundred fifteen (355,115) new class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

(iii) Advisors KG declared to subscribe for twenty-three thousand six hundred fifty-nine (23,659) new class A shares, twenty-three thousand six hundred fifty-nine (23,659) new class B shares, twenty-three thousand six hundred fifty-nine (23,659) new class C shares, twenty-three thousand six hundred fifty-nine (23,659) new class D shares, twenty-three thousand six hundred fifty-nine (23,659) new class E shares, twenty-three thousand six hundred fifty-eight (23,658) new class F shares, twenty-three thousand six hundred fifty-eight (23,658) new class G shares, twenty-three thousand six

hundred fifty-eight (23,658) new class H shares and twenty-three thousand six hundred fifty-eight (23,658) new class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of seventeen million thirty-four thousand two hundred and ten euro (EUR 17,034,210.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept the above subscriptions and payments, and to allot the one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class A shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class B shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class C shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class D shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-one (1,892,691) new class E shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine (1,892,689) new class F shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine (1,892,689) new class G shares, one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine (1,892,689) new class H shares and one million eight hundred ninety-two thousand six hundred eighty-eight (1,892,688) new class I shares to the subscribers as stated above, and resolved to acknowledge the effectiveness of the share capital increase.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to change the corporate name of the Company to “Infiana Holding S.à r.l.”

Fifth resolution

The Shareholders resolved to decide that the current financial year of the Company shall end on 31 December 2014.

Sixth resolution

The Shareholders resolved that, following the current financial year of the Company, the financial year of the Company shall begin on the first day of January and shall end on the last day of December of each year.

Seventh resolution

In view of the above, the Shareholders resolved to amend the last paragraph of article 1, the first paragraph of article 5 as well as article 26 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

As a result of the above, the last paragraph of article 1 shall from now on read as follows:

“ **Art. 1. Form, Name.** The Company will exist under the name of “Infiana Holding S.à r.l.”.

As a result of the above, paragraph 1 of article 5 shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at seventeen million forty-six thousand seven hundred and ten euro (EUR 17,046,710.-) divided into:

- twelve thousand four hundred ten (12,410) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million eight hundred ninety-two thousand seven hundred and one (1,892,701) class A shares (the “Class A Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million eight hundred ninety-two thousand seven hundred and one (1,892,701) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million eight hundred ninety-two thousand seven hundred and one (1,892,701) class C shares (the “Class C Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million eight hundred ninety-two thousand seven hundred and one (1,892,701) class D shares (the “Class D Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million eight hundred ninety-two thousand seven hundred and one (1,892,701) class E shares (the “Class E Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-nine (1,892,699) class F shares (the “Class F Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-nine (1,892,699) class G shares (the “Class G Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-nine (1,892,699) class H shares (the “Class H Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- one million eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-nine (1,892,699) class I shares (the “Class I Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.”

As a result of the above, article 26 shall from now on read as follows:

“ **Art. 26. Financial year.** The Company’s financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand eight hundred euro (EUR 5,800-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendvierzehn, am dreiundzwanzigsten Tag des Monats Dezember,
vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, (Großherzogtum Luxemburg),
sind erschienen:

DBG Advisors VI GmbH & Co. KG, eine nach dem deutschen Recht gegründete Gesellschaft, mit Sitz in der Börsenstraße 1, D-60313 Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRA 46856, handelnd durch ihren Komplementär DBG Service Provider Verwaltungs GmbH, eine nach dem deutschen Recht gegründete Gesellschaft, mit Sitz in der Börsenstraße 1, D-60313 Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 90813 (der „Advisors KG“);

hier vertreten durch Maître Stephan Weling, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,
kraft einer am 19. Dezember 2014 privatschriftlichen erteilten Vollmacht;

DBAG Fund VI Konzern (Guernsey) L.P., eine Kommanditgesellschaft (limited partnership) gegründet nach dem Recht von Guernsey, mit Sitz im ersten Stock des La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey, und im Register der Limited Partnerships of the Island of Guernsey eingetragen, handelnd durch ihren Komplementär DBAG Fund VI GP (Guernsey) L.P., eine Kommanditgesellschaft (limited partnership) gegründet nach dem Recht von Guernsey, mit Sitz im ersten Stock des La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey, und im Register der Limited Partnerships of the Island of Guernsey eingetragen, handelnd durch ihren Komplementär DBG Management GP (Guernsey) Limited, eine durch die Guernsey Financial Services Commission regulierte Aktiengesellschaft (der „Fund VI Konzern“);

hier vertreten durch Maître Stephan Weling, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,
kraft einer am 19. Dezember 2014 privatschriftlichen erteilten Vollmacht;

DBAG Fund VI (Guernsey) L.P., eine Kommanditgesellschaft (limited partnership) gegründet nach dem Recht von Guernsey, mit Sitz im ersten Stock des La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey, und im Register der Limited Partnerships of the Island of Guernsey registriert, handelnd durch ihren Komplementär DBAG Fund VI GP (Guernsey) L.P., eine Kommanditgesellschaft (limited partnership) gegründet nach dem Recht von Guernsey, mit Sitz im ersten Stock des La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey, und im Register der Limited Partnerships of the Island of Guernsey registriert, handelnd durch ihren Komplementär DBG Management GP (Guernsey) Limited, eine durch die Guernsey Financial Services Commission regulierte Aktiengesellschaft (der „Fund VI“);

hier vertreten durch Maître Stephan Weling, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, kraft einer am 19. Dezember 2014 privatschriftlichen erteilten Vollmacht;

hiernach gemeinsam die „Gesellschafter“ genannt,

Die vorgenannten Vollmachten bleiben dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigefügt.

Die Gesellschafter haben den unterzeichnenden Notar gebeten anzugeben, dass sie die alleinigen Gesellschafter von DBAG Holding II S.à r.l. sind, einer nach dem luxemburgischen Recht gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und Sitz in 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 28. März 2014, welche am 13. Juni 2014 im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1530 veröffentlicht wurde, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B-186033 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Gesellschafter, vertreten wie oben dargestellt, erklärten über die Beschlüsse ausführlich informiert zu sein, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von siebzehn Millionen vierunddreißigtausendzweihundertzehn Euro (EUR 17.034.210,-), um das bestehende Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf siebzehn Millionen sechszehntausendzweihundertzehn Euro (EUR 17.046.710,-) zu erhöhen.

2. Ausgabe von einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse A, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse B, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse C, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse D, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundachtzig (1.892.689) Anteilen der Klasse E, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundachtzig (1.892.689) der Klasse G, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundachtzig (1.892.689) Anteilen der Klasse H, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertachtundachtzig (1.892.689) Anteilen der Klasse I, mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil.

3. Anerkennung der Zeichnung dieser einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse A, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse B, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse C, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse D, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundachtzig (1.892.691) Anteilen der Klasse E, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundachtzig (1.892.689) Anteilen der Klasse F, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundachtzig (1.892.689) der Klasse G, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundachtzig (1.892.689) Anteilen der Klasse H, einer Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertachtundachtzig (1.892.689) Anteilen der Klasse I und Annahme der vollständigen Zahlung dieser neuen Anteile in bar.

4. Änderung der Firma der Gesellschaft in „Infiana Holding S.à r.l.“.

5. Beendigung des diesjährigen Geschäftsjahres der Gesellschaft zum 31. Dezember 2014.

6. Änderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft welches, ab dem folgenden Geschäftsjahr, am ersten Januar eines jeden Jahres beginnen soll, und am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres enden soll.

7. Neufassung des letzten Abschnitts von Artikel 1 der Satzung, des ersten Abschnitts von Artikel 5 der Satzung, und von Artikel 26 der Satzung um die oben genannten Beschlüsse abzubilden.

8. Verschiedenes.

und forderten daraufhin den unterzeichnenden Notar auf Folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von siebzehn Millionen vierunddreißigtausendzweihundertzehn Euro (EUR 17.034.201,-), um das bestehende Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf siebzehn Millionen sechsvierzigtausendsiebenhundertzehn Euro (EUR 17.046.710,-) zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse A, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse B, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse C, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse D, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundachtzig (1.892.689) Anteilen der Klasse E, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundachtzig (1.892.689) der Klasse G, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundachtzig (1.892.689) Anteilen der Klasse H, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertachtundachtzig (1.892.689) Anteilen der Klasse I, mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil, auszugeben.

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschienen die Gesellschafter gemäß der oben genannten Vertretungsmachten.

(i) Fund VI erklärte die Zeichnung von einer Million fünfhundertdreizehntausendneunhundertsechzehn (1.513.916) Anteilen der Klasse A, einer Million fünfhundertdreizehntausendneunhundertsechzehn (1.513.916) Anteilen der Klasse B, einer Million fünfhundertdreizehntausendneunhundertsechzehn (1.513.916) Anteilen der Klasse C, einer Million fünfhundertdreizehntausendneunhundertsechzehn (1.513.916) Anteilen der Klasse D, einer Million fünfhundertdreizehntausendneunhundertsechzehn (1.513.916) Anteilen der Klasse E, einer Million fünfhundertdreizehntausendneunhundertsechzehn (1.513.915) Anteilen der Klasse F, einer Million fünfhundertdreizehntausendneunhundertsechzehn (1.513.915) Anteilen der Klasse G, einer Million fünfhundertdreizehntausendneunhundertsechzehn (1.513.915) Anteilen der Klasse H, einer Million fünfhundertdreizehntausendneunhundertsechzehn (1.513.915) Anteilen der Klasse I, mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), und erklärte den Nennwert dieser Anteile vollständig in bar einzuzahlen

(ii) Fund VI Konzern erklärte die Zeichnung von dreihundertfünfundfünfzigtausendeinhundertsechzehn (355.116) Anteilen der Klasse A, dreihundertfünfundfünfzigtausendeinhundertsechzehn (355.116) Anteilen der Klasse B, dreihundertfünfundfünfzigtausendeinhundertsechzehn (355.116) Anteilen der Klasse C, dreihundertfünfundfünfzigtausendeinhundert-

sechzehn (355,116) Anteilen der Klasse D, dreihundertfünfundfünfzigtausendeinhundertsechzehn (355,116) Anteilen der Klasse E, dreihundertfünfundfünfzigtausendeinhundertsechzehn (355,116) Anteilen der Klasse F, dreihundertfünfundfünfzigtausendeinhundertsechzehn (355,116) Anteilen der Klasse G, dreihundertfünfundfünfzigtausendeinhundertsechzehn (355,116) Anteilen der Klasse H, dreihundertfünfundfünfzigtausendeinhundertfünfzehn (355,115) Anteilen der Klasse I, mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), und erklärte den Nennwert dieser Anteile vollständig in bar einzuzahlen.

(iii) Advisors KG erklärte die Zeichnung dreiundzwanzigtausendsechshundertneunundfünfzig (23.659) Anteilen der Klasse A, dreiundzwanzigtausendsechshundertneunundfünfzig (23.659) Anteilen der Klasse B, dreiundzwanzigtausendsechshundertneunundfünfzig (23.659) Anteilen der Klasse C, dreiundzwanzigtausendsechshundertneunundfünfzig (23.659) Anteilen der Klasse D, dreiundzwanzigtausendsechshundertneunundfünfzig (23.659) Anteilen der Klasse E, dreiundzwanzigtausendsechshundertachtundfünfzig (23.658) Anteilen der Klasse F, dreiundzwanzigtausendsechshundertachtundfünfzig (23.658) Anteilen der Klasse G, dreiundzwanzigtausendsechshundertachtundfünfzig (23.658) Anteilen der Klasse H, dreiundzwanzigtausendsechshundertachtundfünfzig (23.658) Anteilen der Klasse I, mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), und erklärte den Nennwert dieser der neuen Anteile vollständig in bar einzuzahlen.

Der Betrag von siebzehn Millionen vierunddreißigtausendzweihundertzehn Euro (EUR 17.034.210,-) stand ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung, und der unterzeichnende Notar hat die notwendigen Dokumente dies belegend erhalten.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter erkennen die Zeichnung dieser neuen eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse A, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse B, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse C, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse D, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshunderteinundneunzig (1.892.691) Anteilen der Klasse E, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundachtzig (1.892.689) Anteilen der Klasse F, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundachtzig (1.892.689) der Klasse G, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundachtzig (1.892.689) Anteilen der Klasse H, eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertachtundachtzig (1.892.689) Anteilen der Klasse I an, und nehmen die vollständige Zahlung dieser neuen Anteile in bar an.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die Firma der Gesellschaft in „Infiana Holding S.à r.l.“ zu ändern.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Beendigung des aktuellen Geschäftsjahres zum 31. Dezember 2104.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, das Geschäftsjahr der Gesellschaft welches, ab dem folgenden Geschäftsjahr, am ersten Tag des Monats Januar eines jeden Jahres beginnen soll, und am letzten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres enden soll, abzuändern.

Siebter Beschluss

In Anbetracht der obigen Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter den ersten Abschnitts von Artikel 1 der Satzung, und von Artikel 26 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um diese Beschlüsse widerzuspiegeln.

Der letzte Abschnitt von Artikel 1 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

„ **Art. 1. Form, Name.** Die Gesellschaft wird unter dem Namen „Infiana Holding S.à r.l.“ firmieren.“

Der erste Abschnitt von Artikel 5 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

„ **Art. 5. Ausgegebenes Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt siebzehn Millionen sechsendvierzigtausendsiebenhundertzehn Euro (EUR 17.046.710,-), und ist wie folgt aufgeteilt:

- zwöftausendvierhundertzehn (12.410) Stammanteile (die „Stammanteile“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsiebenhundertundein (1.892.701) Anteile der Klasse A (die „Klasse A Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- zwei Millionen fünfhunderteinundfünfzigtausendzehn (2.551.010) Anteile der Klasse B (die „Klasse B Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsiebenhundertundein (1.892.701) Anteile der Klasse C (die „Klasse C Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsiebenhundertundein (1.892.701) Anteile der Klasse D (die „Klasse D Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;

- eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsiebenhundertundein (1.892.701) Anteile der Klasse E (die „Klasse E Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundneunzig (1.892.699) Anteile der Klasse F (die „Klasse F Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundneunzig (1.892.699) Anteile der Klasse G (die „Klasse G Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundneunzig (1.892.699) Anteile der Klasse H (die „Klasse H Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind; und
- eine Million achthundertzweiundneunzigtausendsechshundertneunundneunzig (1.892.699) Anteile der Klasse I (die „Klasse I Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind.“

Artikel 26 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

„ **Art. 26. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.“

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf fünftausendachthundert Euro (EUR 5.800,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Person das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Person und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Signé: S. Weling, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2015. GAC/2015/142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018036/364.

(150021686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Djanadim's Green S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.178.

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dimitri Winners, gérant, né le 16 juin 1967 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 150, Avenue Gustave Demey, B-1160 Bruxelles, Belgique,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé avec adresse professionnelle 74, avenue Victro Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2014 et suivant un pouvoir de substitution lui accordé le 30 décembre 2014.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A. Que le comparant, précité, détient toutes les cent (100) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "DJANADIM'S GREEN S.à R.L.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 147.178,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 10 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1539 du 10 août 2009,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2014, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

B. Ladite société a un capital social actuel de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrit et libéré.

C. Que l'ordre du jour des présentes est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement de la société de L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy vers le 150, Avenue Gustave Demey, B-1160 Bruxelles, Belgique, et adoption de la nationalité belge.

2.- Constat de la démission du gérant unique.

3.- Nomination d'un mandataire et détermination de ses pouvoirs pour les formalités administratives nécessaires et à accomplir au Luxembourg.

4.- Nomination d'un nouveau gérant en Belgique.

5.- Nomination d'un mandataire et détermination de ses pouvoirs pour les formalités administratives nécessaires et à accomplir en Belgique.

6.- Divers.

D. Reste annexé au présent acte un extrait R.C.S. récent de la société pour être enregistré avec celui-ci.

E. Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Belgique,

et plus spécialement à 150, Avenue Gustave Demey, B-1160 Bruxelles, Belgique,

et de faire adopter par la société la nationalité belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité belge, sera dorénavant soumise à la législation belge, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conforme à la législation belge,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de transformer la société en société privée à responsabilité limitée de droit belge et de changer la dénomination de DJANADIM'S GREEN S.àR.L. en DJANADIM'S GREEN,

- de fixer la durée de la société pour une durée illimitée,

- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue française suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer des fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

Une copie des statuts en langue française, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation belge, est jointe en annexe, étant entendu que les formalités prévues par la loi belge en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi belge devront être accomplies.

L'associé unique approuve les comptes intermédiaires de la société clôt au 29 décembre 2014. Ces comptes intermédiaires restent annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

L'associé unique constate, sur le vu des prédicts comptes intermédiaires, pour autant que de besoin, que le capital social est souscrit et libéré, qu'il n'existe aucune perte pouvant affecter le compte «capital».

Parmi les actifs de la société figurent:

I: une créance d'un montant de EUR 800.000,- sur la société de droit belge «UNDER & BACK GROUND COMPANY», dont le siège est situé au 31, avenue Ariane, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, inscrite sous le n° d'entreprise 0471.303.994.

II: 2.750 actions Arcelor Mittal pour une valeur total de EUR 25.465,- arrêtée à la date du 10/12/2014.

III: Un compte bancaire auprès de la Banque de Luxembourg avec un solde de EUR 4.274,79 à la date du 10/12/2014.

Deuxième résolution

L'associé unique prend acte de la démission du gérant unique et lui donne bonne et valable décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Monsieur Dimitri Winners, gérant, né le 16 juin 1967 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 150, Avenue Gustave Demey, B-1160 Bruxelles, Belgique, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide ensuite de nommer en conformité avec la loi belge, un gérant unique savoir:

Monsieur Dimitri Winners, gérant, né le 16 juin 1967 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 150, Avenue Gustave Demey, B-1160 Bruxelles, Belgique, pour une durée illimitée.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution au susdit nouveau gérant unique, Monsieur Dimitri Winners, pour apporter aux statuts en langue française et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités belge compétentes en vue de l'inscription de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE).

L'associé unique décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) laquelle inscription devra être prise le 15 janvier 2015.

Déclaration pro fisco:

L'associé unique prend acte que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de quatre mille Euros (EUR 4.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue du mandataire de l'associé unique, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/733. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015017080/112.

(150020887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Deriway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 175.355.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 06 janvier 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur avec effet au 16 décembre 2014;

- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de sociétés, née à Arlon le 08 avril 1967 (Belgique), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;

- nomination de Madame Stéphanie Marion, administrateur de sociétés, née à Thionville, le 08 Octobre 1978, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018038/17.

(150022168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Darsam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 194.131.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth day of the month of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Hisham Ahmed Soliman SAMRA, medical doctor, born in Cairo (Egypt), on October 10, 1952, residing in 12566 Giza, district: 6th of October City, El Sheikh Zayed, 51B, Tara Compound (Egypt),

here represented by Mr. Félix FABER, Bachelor Arts in International Business, professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established, by the subscribers and all those who may become owners of the corporate units hereafter issued, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "DARSAM S.à r.l.", (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

2.2 The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

2.4 Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

3.2. The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

3.3. The Company may furthermore make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

3.4. The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

3.5. The purpose of the Company is also the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, build or not, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

3.6. The Company may borrow in any form whatever.

3.7. The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

3.8. Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

3.9. The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

3.10. The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

3.11. The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand Euros (15,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) corporate units in registered form with a nominal value of fifteen Euros (15.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1 Each corporate unit entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's corporate units are indivisible, since only one owner is admitted per corporate unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Corporate units are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of corporate units to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the corporate capital.

A corporate unit transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board of managers might be split in two categories, respectively denominated "category A managers" and "category B managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent category A managers and category B managers were appointed, at least one category A manager and one category B manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of category A managers and category B managers such resolutions must be approved by at least one category A manager and one category B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers, in this case, category A and category B managers, the Company will be validly bound either by the joint signature of any category A manager together with any category B manager;

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the corporate capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the corporate capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Corporate Unit holders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Corporate unit holder s.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the corporate units held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the one thousand (1,000) corporate units have been subscribed by the sole shareholder Mr. Hisham Ahmed Soliman SAMRA, pre-named and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of fifteen thousand Euros (15,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1 The registered office is established in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Hisham Ahmed Soliman SAMRA, medical doctor, born in Cairo (Egypt), on October 10, 1952, residing in 12566 Giza, district: 6th of October City, El Sheikh Zayed, 51B, Tara Compound (Egypt), category A manager;

- Mr. Tobias FABER, jurist, born on January 18, 1987, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, category B manager; and

- Mr. Félix FABER, Bachelor Arts in International Business, born on February 7, 1990 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, category B manager.

3. According to article 10 of the Articles, the Company is validly bound in any circumstances by the joint signature of any category A manager together with any category B manager.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize janvier.;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Hisham Ahmed Soliman SAMRA, docteur en médecine, né à Caire (Egypte), le 10 octobre 1952, demeurant à 12566 Giza, district: 6th of October City, El Sheikh Zayed, 51B, Tara Compound (Egypte),

ici représenté par Monsieur Félix FABER, Bachelor Arts in International Business, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établie par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination "DARSAM S.à r.l.", (la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

3.2. La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

3.3. La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.4. La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

3.5. L'objet de la Société est également l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.6. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

3.7. La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.8. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

3.9. La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

3.10. La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

3.11. La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,-EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de quinze euros (15,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "gérants de catégorie A" et "gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où l'assemblée générale des associés décide de créer deux catégories de gérants, en l'espèce des gérants de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée soit par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Hisham Ahmed Soliman SAMRA, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prônant moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hisham Ahmed Soliman SAMRA, docteur en médecine, né à Caire (Egypte), le 10 octobre 1952, demeurant à 12566 Giza, district: 6th of October City, El Sheikh Zayed, 51B, Tara Compound (Egypte), gérant de catégorie A;

- Monsieur Tobias FABER, juriste, né le 18 janvier 1987 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, gérant de catégorie B; et

- Monsieur Félix FABER, Bachelor Arts in International Business, né le 7 février 1990 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, gérant de catégorie B.

3. Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 20 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015018034/456.

(150021517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

LBM Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 194.094.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of January, before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Financière Skilynx SAS, a French société par actions simplifiée, with registered office at 3, rue des Colonels Renard, 75017 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 790 148 498 (the Founding Shareholder),

here represented by Frank Stolz, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 9 January 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.

Company	means LBM Investment S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is “LBM Investment S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these ex-

traordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 5:00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that

any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) category A Manager and one (1) category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) and ends on December thirty-first (31st) of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provision

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

- (a) the number of managers of the Company is set at two (2);
- (b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:
 - Eytan Hanouna, with professional address at 36-38 Wigmore Street, London W1U 2LJ, United Kingdom;

and the following person is appointed as manager of the Company having a B signatory power:

- Christophe Gaul, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(c) that the members of the Board are appointed for an undetermined period; and

(d) that the address of the registered office of the Company is set at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de janvier,

par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Financière Skilynx SAS, une société par action simplifiée régie par les lois de France, ayant son siège social au 3, rue des Colonels Renard, 75017 Paris, France et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro RCS 790 148 498 (l'Associé Fondateur),

ici représentée par Frank Stolz, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie LBM Investment S.à r.l.

Statuts signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est «LBM Investment S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer

comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 17h00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doit/doivent être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs

documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du (des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intermédiaires;
- (ii) les comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- (a) le nombre de gérants est fixé à deux (2);
- (b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:
 - Eytan Hanouna, dont l'adresse professionnelle est à 36-38 Wigmore Street, Londres W1U 2LJ, Royaume-Uniet la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature B:
 - Christophe Gaul, gérant de sociétés, dont l'adresse professionnelle est à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- (c) les membres du Conseil sont nommés pour une période indéterminée; et
- (d) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 janvier 2015. GAC/2015/586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015017403/653.

(150020736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Atterbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.782.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am sechzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft namens „Atterbury S.A.“ abgehalten, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Gesellschaftssitz in route de Trèves, L-2632 Findel, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer B 122.782 (die „Gesellschaft“), gegründet am 11. Dezember 2006, durch notarielle Urkunde von Maître Joseph ELVINGER, Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 223 vom 21. Februar 2007 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) wurde zuletzt am 8. November 2013 durch notarielle Urkunde von Maître Jean-Joseph WAGNER mit Amtssitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 25 vom 3. Januar 2014 veröffentlicht wurde, geändert.

Den Vorsitz der Versammlung hat Frau Alexandra Fuentes, privat angestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg (die „Vorsitzende“).

Als Sekretärin wird Frau Marilyn Krecké, privat Angestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg ernannt, und die Versammlung ernennt Frau Alexandra Fuentes, vorbenannt, als Stimmzähler.

Im Anschluss erklärte die Vorsitzende und bat den Notar festzustellen dass:

I. Der vertretene Aktionär und die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angegeben sind (der „Aktionär“). Diese Liste und die von der Vertreterin und dem Notar „ne varietur“ unterschriebene Vollmacht werden dieser Urkunde beigelegt, um mit ihr registriert zu werden.

II. Die Anwesenheitsliste zeigt, dass alle 30.491.000 (drei..ig Millionen vierhunderteinundneunzigtausend) Aktien der Gesellschaft, die 100% des Aktienkapitals der Gesellschaft repräsentieren, bei dieser außerordentlichen Hauptversammlung vertreten sind, so dass die Versammlung rechtsgültig konstituiert wurde und verbindlich über alle Angelegenheiten der Tagesordnung entscheiden kann, über welche der Aktionär im Voraus informiert wurde.

III. Der Aktionär erklärt, dass er sich als ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert betrachtet und auf die Einhaltung sämtlicher Einberufungsverfahren, d.h. insbesondere auf die Einberufung durch eingeschriebenen Brief, verzichtet.

IV. Der Aktionär erklärt, dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Änderung des Gesellschaftssitzes von route de Trèves, L-2632 Findel nach 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg und daraus folgende Änderung des Artikel 2.1 der Satzung wie folgt:

“Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.”; und

2. Verschiedenes.

Nach sorgfältiger Beratung wurden sodann den folgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Der Aktionär beschließt, den Gesellschaftssitz mit Wirkung zum 1. Januar 2015 von route de Trèves, L-2632 Findel nach 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, zu verlegen und Artikel 2.1 der Satzung wie folgt zu ändern:

“ **2.1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.”

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.-EUR).

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand mehr etwas vorbringen möchte, schließt die Vorsitzende die Versammlung.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung des Dokuments für den Vertreter der erscheinenden Personen, hat der Vertreter mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Fuentes, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1845. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015017877/59.

(150022080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Chinese Students Association, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg F 10.272.

— STATUTS

Entre tous ceux qui sont ou deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre 1^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination Chinese Students Association.

Art. 2. L'association a pour objet:

- de représenter tous les étudiants, sans distinction aucune, de l'Université du Luxembourg poursuivant leur formation dans l'une des facultés de l'Université du Luxembourg, auprès des autorités académiques et politiques, des pouvoirs communaux ou d'autres organisations;
- de défendre et promouvoir les intérêts ou opinions sur toutes les questions mettant en cause, de près ou de loin, les droits, les devoirs, les intérêts pédagogiques, les intérêts sociaux, les intérêts culturels et/ou les intérêts économiques des étudiants de l'Université du Luxembourg;
- d'organiser des manifestations à vocation sociales, culturelle, sportive, économique et toute autre vocation respectant l'objet déterminé dans les présents Statuts;
- de développer la vie étudiante au Luxembourg en respectant les principes moraux de précautions et préventions;
- d'accomplir toutes opérations de quelque nature que ce soit, notamment commerciales, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et/ou facilitant sa réalisation.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de l'année qui suit.

Titre 3. Membres

Art. 6. Tous les étudiants, chercheurs et doctorants chinoise ou intéressé à la culture chinoise de l'Université du Luxembourg sont membres adhérents de l'association. Lesdits membres adhérents gardent la possibilité de sortir de l'association par tout moyen.

Art. 7. Toute personne physique désirant faire partie du conseil d'administration de l'association, tel que défini dans le Titre 5, doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande

et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 8. Tout membre du conseil d'administration peut quitter l'association en adressant par lettre sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre du conseil d'administration qui, sans mise en demeure, n'a pas participé à trois réunions sans avoir communiqué préalablement une excuse valable au secrétaire.

Le conseil d'administration garde le droit d'appréciation dans la qualification d'une excuse avancée par le membre concerné.

Art. 9. Tout membre peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi, les présents statuts ou le Règlement d'Ordre intérieur lui ont attribués.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année social, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée quinze jours à l'avance par lettre circulaire ou par tout moyen approprié à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande de trois membres du conseil d'administration de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre par le biais d'une procuration. Cependant un membre ne peut avoir en sa possession plus d'une procuration.

Les procédures de vote, et notamment la pondération des voix, sont décrites dans le Règlement d'Ordre intérieur de l'association.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par tout moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de quatre (4) membres au moins et neuf (9) membres au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de un (1) an. Les membres du conseil d'administration désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire, vice-secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers des membres ou à la demande du président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe d'un des membres du conseil d'administration et celle du président ou du vice-président, engage l'association dans la limite des objectifs mentionnés dans les présents statuts.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Pour les membres actuels et les membres futurs, la cotisation annuelle est de zéro euro (0). De même toute contribution en numéraire est inexistante.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 17. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 18. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation.

Art. 19. Les modifications des statuts ainsi que leur approbation s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 20. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparantes déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée ainsi qu'au Règlement d'Ordre intérieur dûment approuvé par l'assemblée générale.

Référence de publication: 2015017978/98.

(150021676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Hôtel-Restaurant Beau-Séjour Wiltz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9696 Winseler, 87, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.652.

L'an deux mille quinze, le vingt janvier.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

A comparu:

- Monsieur Patrick REILES, indépendant, demeurant à L-9696 Winseler, 87, Duerfstrooss

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée HOTEL-RESTAURANT BEAU-SEJOUR WILTZ Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, de résidence à Hesperange, en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1266 du 30 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 12 octobre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26 du 4 janvier 2012.

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 115.652,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que le comparant est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «HOTEL-RESTAURANT BEAU-SEJOUR WILTZ Sàrl» avec siège social à L-9560 Wiltz, 21, Rue du X Septembre.

Ensuite le comparant, agissant comme prédit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution Unique

L'associé décide de transférer le siège social de la société de Wiltz à L-9696 Winseler, 87, Duerfstrooss et modifie par conséquence l'article 2 des statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Winseler.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 700 EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Reiles P., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1151. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015018920/39.

(150023024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

**Frabel Holding S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Frabel Holding S.A. - SPF).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 30.843.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "FRABEL HOLDING S.A. - SPF", établie et ayant son siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, constituée suivant acte du notaire Marc ELTER de Luxembourg en date du 12 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 321 du 8 novembre 1989, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg en date du 10 décembre 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 463 du 10 mars 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 30.843,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Koen Van Huynegem, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, rue de Nassau,

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen Van Huynegem, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de statut pour adopter le régime des sociétés de participations financières ainsi que son objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.

2. Modification de l'article 14 des statuts de la société pour refléter le changement de régime susvisé;

3. Changement de la dénomination sociale de la Société;

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et d'adopter le régime des sociétés de participations financières ("SOPARFI"), ainsi de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la gestion et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «FRABEL HOLDING S.A. - SPF» en «FRABEL HOLDING S.A.».

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de FRABEL HOLDING S.A.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, VAN HUYNEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 janvier 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 110. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018112/73.

(150022086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

FR, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 2, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg E 1.526.

Il résulte d'une résolution des associés tenue sous seing privé en date du 18 décembre 2014, qu'il a été procédé comme suit:

1. De nommer Monsieur François SCHILTZ, avocat, né le 25 juillet 1969 à Luxembourg, demeurant à L-5425 Gostingen, 20, Burgaass, en tant que nouveau gérant unique de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018111/13.

(150021710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Spree Wohnen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.991.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 février 2015

1. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.

3. M. Oliver THOMAS, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1983 à Geilenkirchen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée.

4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Spree Wohnen 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015018478/20.

(150021467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.
